



La boîte à outils des associations pour l'engagement

- ★ Camille Morillon - Le Mouvement Associatif PACA
- ★ Léa Bouaroua - Réseau National des Maisons des Associations



Comment donner envie de s'engager ? Les dispositifs qui soutiennent et favorisent l'engagement dans la société civile doivent s'adapter à des territoires et des publics spécifiques. Encourager l'engagement relève de moyens humains, de mécaniques administratives, d'actions de communication et de sensibilisation ou d'octroi de budgets.

ACCUEILLIR & FIDÉLISER

- *Le manuel de l'engagement*
- *Livret d'accueil du bénévole*
- *Inclusiscore*
- *JeVeuxAider.gouv*

FORMER & OUTILLER

- *Plateforme formation des bénévoles*
- *e-learning vie associative*

VALORISER & RECONNAÎTRE

- *Le Passeport Bénévole*
- *Compte d'engagement citoyen (CEC)*
- *Validation des acquis de l'expérience (VAE)*
- *Bénévalibre - valorisation comptable*

Ce petit manuel est un outil qui donne à voir des **expériences**, des **pratiques** et **actions** pour faciliter l'engagement des individus et amener les associations dans la voie de l'ouverture et de l'intégration.

En s'appuyant sur des témoignages, et des paroles d'acteurs, **il apporte des clés concrètes** en référençant les étapes de questionnements.

**L'ENGAGEMENT
À LA PORTÉE DE TOUS !**

PETIT MANUEL DE L'ENGAGEMENT



**LES RESSORTS
DE L'ENGAGEMENT**

**LES PROBLÉMATIQUES
DE L'ENGAGEMENT**

**FAVORISER L'ENGAGEMENT
AUTOUR DU BÉNEVOLE**

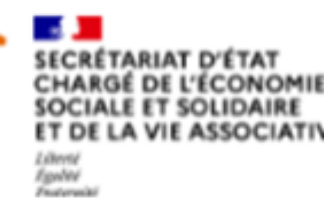
**FAVORISER
LE MONDE ASSOCIATIF**



- > des conseils
- > des témoignages
- > des inspirations
- + de nombreux outils



Il ne doit pas y avoir d'empêchement, de quelque nature que ce soit, à l'engagement !



www.rnma.fr/ressources/le-petit-manuel-de-l-engagement-l-engagement-a-portee-de-tous





LIVRET



D'**ACCUEIL**

DES *bénévoles* dans l'Association



www.



alsacemouvementassociatif.org/UserFiles/File/livre-t-benevoles-2021.pdf

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

En tant qu'association, **vous accueillez des bénévoles** qui contribuent au quotidien à votre projet. Néanmoins, il peut être complexe pour les nouveaux et nouvelles arrivant.es de comprendre le fonctionnement de votre association et de savoir à qui se référer pour répondre à leurs questions.

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT de l'Association

ADRESSE et/ou LOCALS

CONTACTS UTILES

L'ASSOCIATION S'ENGAGE le bénévole s'engage

Vous trouverez de nombreuses informations sur le bénévolat dans le guide : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benevolat.pdf

DRONTS DES BÉNÉVOLES

L'association s'engage à l'égard de ses bénévoles

en matière d'information

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs de l'Association, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres occasionnelles avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

en matière d'accueil et d'intégration

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, dans la mesure de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement ».

en matière de gestion et de développement de compétences

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association (formation formelle, tutorat, accompagnement, constitution d'équipes...),
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE).

en matière de concertation concertative

- à leur garantir la concertation et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

OBLIGATIONS DES BÉNÉVOLES

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association et ses bénévoles, mais ceux-ci doivent respecter les règles et les consignes.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

France Bénévoles

Cet extrait de la Charte du Bénévoles est téléchargeable dans un intégrateur sur <https://www.francebenevoles.org/fr/association/la-charta-du-benevoles-et-convention-d-engagement-recommandee>

Ce livret a pour objectif de reprendre dans un document interactif les informations que vous pouvez transmettre à **toute nouvelle personne** rejoignant votre association. Il peut être repris tel quel par votre structure ou bien être source d'inspiration pour réaliser votre propre livret d'accueil.

- Téléchargez le livret interactif sur votre ordinateur : cliquez [ici](#)
- Affichez les commentaires dans votre visionneur PDF pour avoir toutes les indications pour remplir les encarts interactifs
- Vous pouvez ensuite l'enregistrer et/ou l'imprimer pour le transmettre à vos bénévoles

mon
association
est-elle
inclusive ?



www.inclusiscore.org



QU'EST-CE QUE L'INCLUSISCORE & QUI PEUT Y RÉPONDRE ?

Cet inclusiscore va vous permettre **d'évaluer votre projet associatif**, votre ouverture, votre gouvernance, sous l'angle des questions liées à l'inclusion.

Plus qu'un outil d'évaluation, l'inclusiscore est un **outil pédagogique** destiné à engager une démarche de questionnement interne, il vous donnera une photo à l'instant T de la manière dont se situe votre association par rapport à ces questions, mais il vous permettra aussi **d'avoir accès à un certain nombre de ressources** pour échanger, poser les débats et aller plus loin.



Accéder à l'inclusiscore

cliquez [ici](#)



JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

**La 1ère
plateforme
d'engagement
en Europe**

Sur la base du nombre d'inscrits



JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

En quelques mots

JeVeuxAider.gouv.fr est la plateforme publique du bénévolat, proposée par la Réserve Civique.

Elle met en relation des individus qui ont envie d'agir pour l'intérêt général, et des organisations publiques et associatives qui ont besoin de bénévoles.

JeVeuxAider.gouv.fr est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans et résidant en France, souhaitant s'engager de façon bénévole sur tout le territoire.

Fondée sur les valeurs de la République, **JeVeuxAider.gouv.fr se mobilise pour construire une société plus résiliente et solidaire.**



Pourquoi rejoindre JeVeuxAider.gouv.fr ?

Bénévoles

- ✓ **Trouvez la mission** qui vous convient parmi les 10 thématiques d'action
- ✓ Donnez de votre temps pour **aider votre prochain**
- ✓ Vivez une **expérience humaine** forte et enrichissante

Associations et organisations publiques

- ✓ **Recrutez rapidement** de nombreux bénévoles
- ✓ **Simplifiez vos échanges**
- ✓ **Donnez plus de visibilité** à vos actions

Collectivités territoriales

- ✓ **Gérez les situations de crise**
- ✓ **Mobilisez vos habitants**
- ✓ **Outillez l'action locale** des acteurs de l'engagement



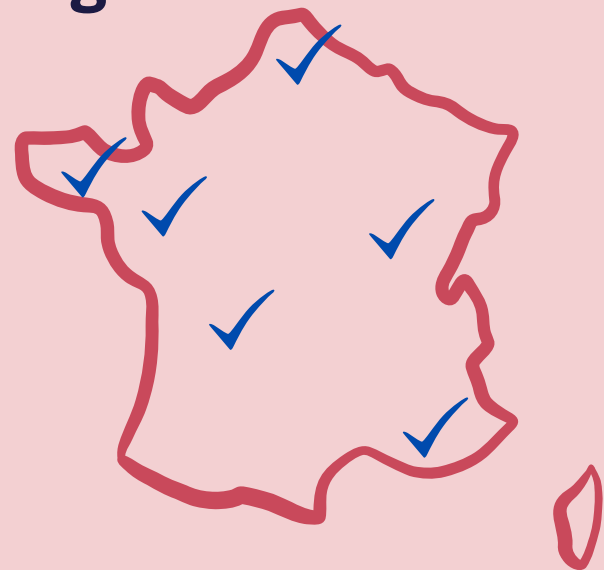
FORMATION
— des —
BÉNÉVOLES
le PORTAIL RÉGIONAL

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

www.bak.formations-benevoles-sudpaca.org



Déjà présent dans
6 régions

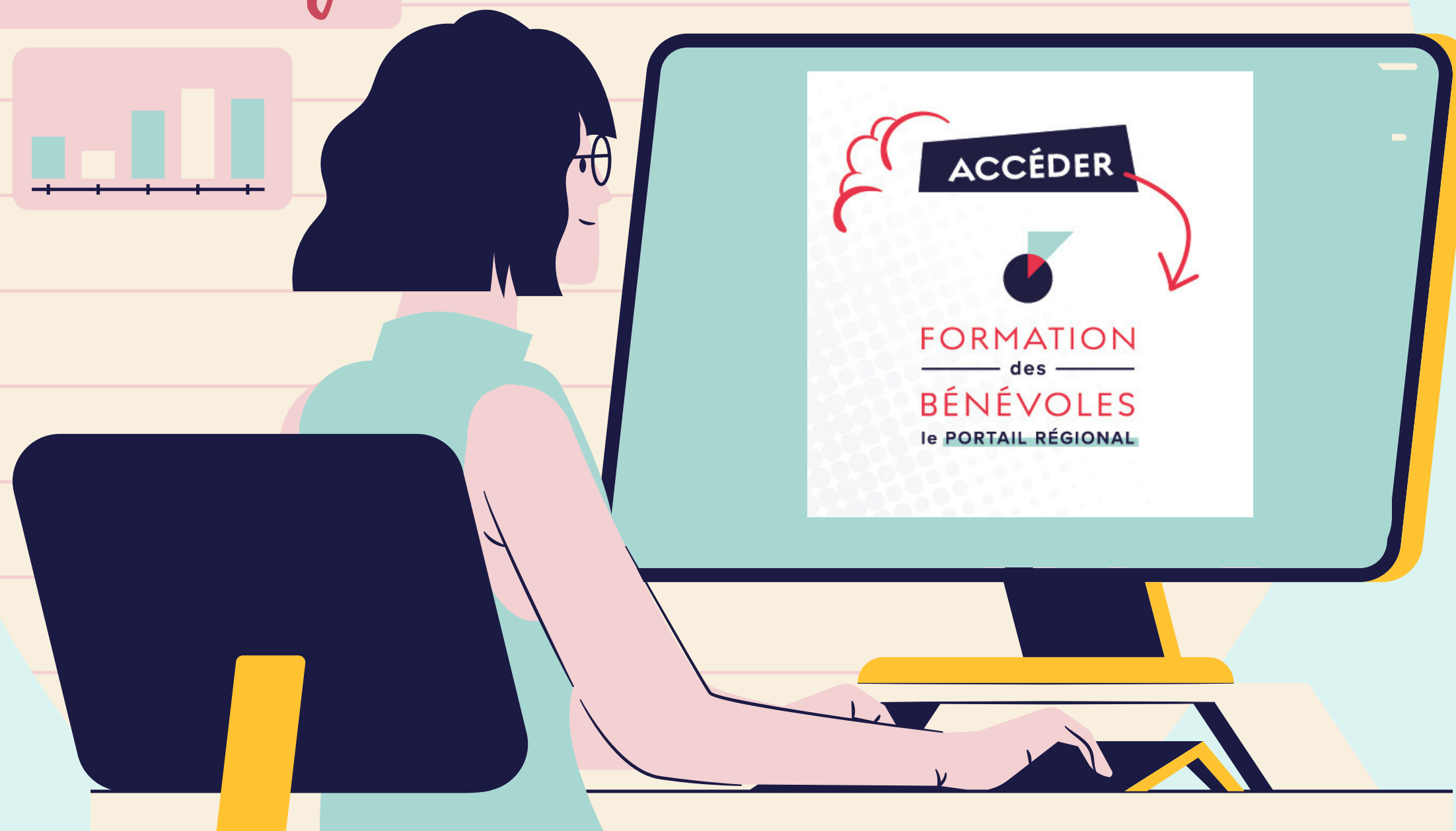
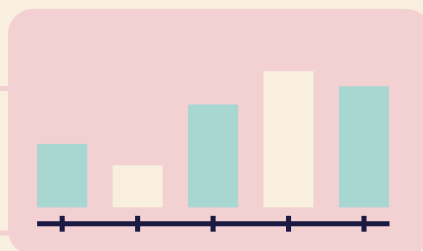


Enjeux

- Développer la visibilité de l'offre de formation
- Améliorer la participation
- Contribuer au développement des compétences

Grands principes

- Formations prises en charge
- Formations collectives



LES ENJEUX POUR LES BENEVOLES

La formation comme levier d'engagement

- Faciliter l'accès à l'information sur les formations organisées en région
- Permettre leur montée en compétence
- Aide à la prise de responsabilité (*renouvellement des instances*)
- Formations gratuites (*nouveaux adhérents potentiels*)
- Rassurant : association structurée
- Ouverture de l'engagement sur d'autres domaines de compétences





E.learning Vie Associative

Formation en ligne pour les bénévoles associatifs



www.eva-formationbenevoles.fr



L'accès à cette plateforme et à ses contenus est **entièrement gratuit (24h/24 et 7J/7)**, prend la forme de **contenus textes, vidéos, exercices et autoévaluations**

Pour Qui ?

Bénévole ou salarié.e d'une association souhaitant s'initier, se former ou approfondir un sujet autour de la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Cette plateforme est accessible partout en France

Pour Quoi ?

Des questions pour gérer son asso ?
Manque de temps, distance, coût ou handicap qui freinent une montée en compétence ?

Sans concurrencer les formations classiques, EVA permet de se former gratuitement, à domicile et à son rythme, grâce à la formation en ligne

Les thèmes et le projet pédagogique s'appuient sur le contenu du **Certification de Formation à la Gestion Associative (CFGGA)**.



Les Formations :



Panorama de la vie associative



Projet associatif



Création et fonctionnement de l'association 1901



Responsabilités des dirigeants bénévoles



Mobiliser ses bénévoles



Communication Associative



Organiser un événement



Sources de financement d'une association



Gestion financière d'une association



Gestion comptable d'une association



Devenir employeur associatif

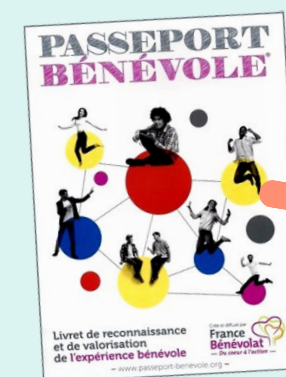


Retrouvez toutes nos vidéos sur



Passeport Bénévole®

Reconnaître les compétences développées
dans le cadre d'une expérience bénévole



francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole

PLUSIEURS CONSTATS :

- **1/3 des bénévoles* sont demandeurs d'emploi**
*inscrits sur le site ou venant permanences France Bénévolat
- les associations et les actions bénévoles sont « qualifiantes »...
mais la plupart des bénévoles ne savent pas identifier et exprimer ce qu'ils ont appris
- la loi de 2002 reconnaît l'expérience bénévole comme professionnelle pour la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

FRANCE BÉNÉVOLAT AGIT POUR QUE **L'ENGAGEMENT** ASSOCIATIF
SOIT **RECONNU ET VALORISÉ**

Le Passeport Bénévole® est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises. Il est reconnu par de grands organismes publics.

Avec le soutien de :



Avec des partenaires emploi et formation :





- **Le bénévole** conserve une trace exhaustive et objective des missions effectuées auprès d'une ou plusieurs associations. Les missions sont certifiées par les responsables associatifs. Le **Passport Bénévole®** est utile dans le cadre d'une recherche d'emploi, de l'obtention d'un diplôme ou pour réorienter le parcours professionnel.
- **L'association**, via le **Passport Bénévole®**, clarifie la mission et valorise l'implication de chaque bénévole. C'est aussi un outil concret d'animation et de fidélisation des bénévoles.
- **L'entreprise** permet à ses collaborateurs de développer de nouvelles compétences, transposables dans l'entreprise, dans le cadre d'une mission bénévole associative et les aide dans la constitution d'un dossier d'une Validation des Acquis de l'Expérience.

“ **RECEVOIR UN PASSEPORT BÉNÉVOLE, C'EST D'ABORD UN SIGNE DE RECONNAISSANCE DE SON ENGAGEMENT !** ”

Le Compte d'Engagement Citoyen

 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030

Le compte d'engagement citoyen (CEC)

Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail », le **compte d'engagement citoyen (CEC)** est un dispositif de l'État destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation.

Condition d'éligibilité

Pour pouvoir bénéficier de droits à formation en tant que bénévole, plusieurs conditions doivent être réunies :

- **Éligibilité de l'association au dispositif** : elle doit être déclarée depuis au moins trois ans et doit intervenir dans l'un des champs suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.
- **Fonctions du bénévole dans l'association** : le bénévole doit être membre de l'instance de direction de l'association (CA, bureau, comité de direction...) ou encadrer d'autres bénévoles (et non des pratiquants et/ou adhérents) ;
- **Durée annuelle de l'engagement bénévole** : l'engagement bénévole doit représenter 200 heures dans l'année, dont au moins 100 dans la même association.

Nouveauté : depuis début 2022, les bénévoles ayant exercé une mission via la plateforme **JeVeuxAider** par la réserve civique peuvent également déclarer leur activité, **sans condition préalable** au niveau de la structure porteuse de la mission ou de la durée de la mission.

Comment les droits s'actualisent dans le CPF (compte principal de formation) ?

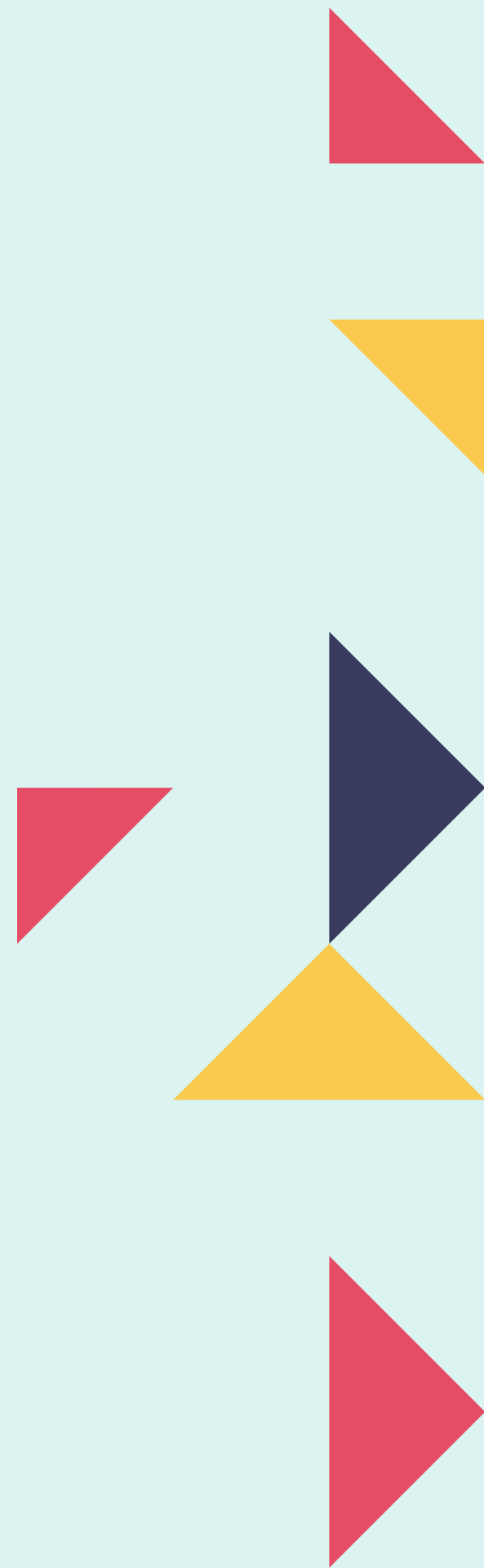
- Conditions préalables : les droits doivent être acquis, ce qui signifie que le-s valideur-s CEC a/ont validé – au plus tard le 31 décembre de l'année de la déclaration – au minimum 200 heures d'activité dont au moins 100 heures ont été effectuées au sein de la même association. Dans le cas d'une déclaration effectuée pour une mission de bénévolat via la plateforme JeVeuxAider par la réserve civique, la seule validation de la déclaration par le valideur CEC est suffisante pour bénéficier des droits.
- les droits acquis sont transférés dans le CPF au plus tard à la fin du 1er trimestre qui suit l'année de déclaration.
- sous conditions de satisfaire aux conditions d'éligibilité, 240 € forfaitaires sont accordés par an et par activité, cumulables dans la limite de 720 €.

Sous réserve d'éligibilité au dispositif et si la déclaration est validée, des droits à formation supplémentaires apparaîtront sur **le Compte personnel d'activité** du titulaire au printemps de l'année suivante, sous réserve de ne pas avoir atteint le plafond de droits CEC.

Déclarer ses activités de bénévolat dans le compte bénévole

Le Compte bénévole, un service numérique qui permet de bénéficier du compte d'engagement citoyen en tant que bénévole associatif

Le Compte Asso : [cliquez ici](#)



La Validation des Acquis issus de l'Expérience



www.vae.gouv.fr



LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE

C'est une démarche qui permet d'obtenir une certification grâce à votre expérience, sans retourner en formation.

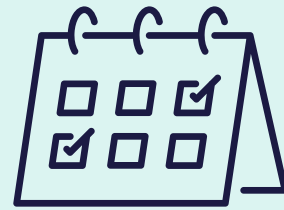
Cette certification peut être un **diplôme**, un **titre** ou un **certificat de qualification professionnelle** qui doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toutes vos activités passées pourront être prises en compte : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariats

EN QUELQUES MOTS

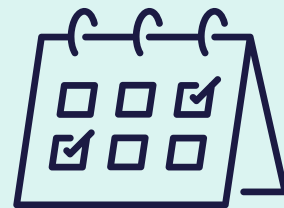
- Découvrez la version **beta** du portail officiel du service public de la Validation des Acquis de l'Expérience.
France VAE devient l'espace unique pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches VAE pour près de **200 certifications** dans **6 secteurs prioritaires**.
- **Avec la VAE, faites valider vos compétences par un diplôme.**
- *« Toute personne justifiant d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec le diplôme ou la certification visée, peut entamer une démarche de validation des acquis de l'expérience »*, conformément au code du travail.

UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE :



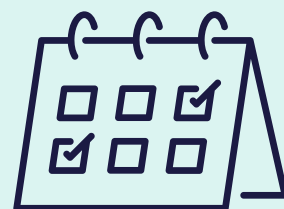
juillet 2023

Lancement de la plateforme beta



janvier 2025

Ouverture de la plateforme à l'ensemble des certifications du RNCP



avril 2024

Le service public VAE sera progressivement accessible à tous

ANNEXE - les VAE hors plateforme beta

- * Sélectionner un **diplôme** ou une **certification**
- * Prendre contact avec **l'organisme** responsable du diplôme
- * Compléter le **dossier de recevabilité** (livret 1) accompagné des annexes demandées
- * Démarrer ensuite la rédaction de votre **dossier de VAE** (livret 2)
- * Transmettre votre dossier une fois complet
- * Rdv pour **l'oral** avec le **jury**
- * Résultat de votre démarche

Compter environ un an pour réaliser cette démarche.



ANNEXE - ressources

1 – Guide complet sur le dispositif de la VAE :

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?
cerfaNotice=51260%2302&cerfaFormulaire=12818*02](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51260%2302&cerfaFormulaire=12818*02)

Livret 1 - demande de recevabilité :

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?
cerfaNotice=12818*02&cerfaFormulaire=12818*02](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=12818*02&cerfaFormulaire=12818*02)

2 – Toutes les ressources :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>



Bénévalibre

VALORISER L'ENGAGEMENT



[www. app.benevalibre.org](http://www.app.benevalibre.org)





Bénévalibre
Valoriser l'engagement

FINALITE ET HISTOIRE DU PROJET

➤ La **valorisation du bénévolat** dans les structures associatives devient de plus en plus nécessaire pour de multiples raisons alors que son évaluation reste très « artisanale ».

Pour répondre à ce besoin, un collectif d'associations a choisi de faire développer et de mettre à disposition un outil dédié.

➤ **L'objet principal** : permettre la **facilitation de la gestion et la valorisation du bénévolat** dans les associations en répondant **prioritairement aux besoins des petites et moyennes associations** sans compétences informatiques particulières

* un projet porté par





Bénévalibre
Valoriser l'engagement

« Valorisez votre bénévolat en 4 clics! »

Le bénévole renseigne au minimum

- un **objet** pour son bénévolat
- une **date**
- une **durée**
- et le rattache à une des **catégories** prédéfinies

- Le bénévole peut voir le récapitulatif de ses engagements déclarés au fil du temps. L'unité de mesure est le **temps**. Le choix de convertir ce temps en toute autre valeur est laissé à chaque association
- L'association peut voir le récapitulatif des bénévoles qui ont déclaré leurs actions et avoir un **cumul du temps de bénévolat**
- L'application est accessible par le biais d'un **smartphone**, d'une **tablette** ou d'un **ordinateur**



UNE APPLICATION POUR QUI?

- **BENEVALIBRE pour les associations**
 - Participe d'une réflexion sur la gestion du bénévolat
 - Enregistre le temps que les bénévoles consacrent aux différentes activités d'une même association
 - Facilite la valorisation du bénévolat (pas seulement comptablement parlant)
- **BENEVALIBRE pour les bénévoles**
 - Participe à l'accueil du bénévole (outil d'inclusion)
 - Facilite la valorisation de ses compétences pour une VAE via le passeport bénévole
 - Facilite l'accès aux crédits formation via le CEC (bénévolat de fonction dirigeante ou encadrante seulement / nécessite la nomination d'un référent CEC dans une structure RUP)



MERCI !

Nous nous tenons à votre écoute :
contactsud@lemouvementassociatif.org

- ★ Camille Morillon - Le Mouvement Associatif PACA
- ★ Léa Bouaroua - Réseau National des Maisons des Associations

